

RHODOLINE® 999

Date de révision 06/21/2019

SECTION 1: Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial RHODOLINE® 999

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées**Utilisations de la substance/du mélange**

- Antimousse

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique**Société**

Solvay Canada Inc.,
NOVECARE
Brookfield Place, Suite 4400
181 Bay Street
Toronto, ON, M5J2T-3, CA
Telephone number: 800-973-7873

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN FUITE, INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER LE NUMERO CHEMTREC (disponible 24h/24): 800-424-9300 aux États-Unis et au Canada, ou 703-527-3887 pour l'international appels à frais virés.

Avis de non-responsabilité

Le symbole ® indique une marque déposée aux États-Unis et le symbole ™ une marque commerciale aux États-Unis. La marque peut également être déposée, faire l'objet d'une demande de dépôt ou être une marque commerciale dans d'autres pays.

SECTION 2: Identification des dangers

Bien que le SIMDUT n'ait pas adopté la partie environnementale des réglementations SGH, le présent document peut comprendre des informations sur les effets environnementaux.

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Règlement sur les produits dangereux (WHMIS 2015)**

Irritation oculaire, Catégorie 2A

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments pour les étiquettes**Règlement sur les produits dangereux (WHMIS 2015)****Pictogramme****Mot indicateur**

- Attention

Déclarations sur les risques

PRCO90030449

Version : 3.00 / CA (3F)

www.solvay.com



RHODOLINE® 999

Date de révision 06/21/2019

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécuritéPrévention

- P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3 D'autres dangers qui n'entraînent pas de classification

- H401: Toxique pour les organismes aquatiques.
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Ne présente PAS de danger particulier d'incendie.
- Par combustion, libère des gaz toxiques.
- Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10 : « Stabilité-Réactivité »).

SECTION 3: Composition/Information sur les composants**3.1 Substance**

- Non applicable, le produit est un mélange.

3.2 Mélange

- Nature chimique Mélange de polyéthers et de tensio-actifs

WHMIS Ingrédients et impuretés dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification No. CAS	Concentration [% wt/wt or V/V]
Polypropylene Glycol	25322-69-4	>= 5 - < 10
Fillers	*****	>= 1 - < 5
Alkyl(de soja)amines éthoxylées	61791-24-0	>= 1 - < 5

WHMIS Ingrédients et impuretés non-dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification No. CAS	Concentration [% wt/wt or V/V]
Glycol Diester	*****	
Nonionic Surfactant	*****	

SECTION 4: Premiers soins**4.1 Description des mesures pour les premiers secours****Conseils généraux**

- Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- Le secouriste doit se protéger.
- Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

PRCO90030449

Version : 3.00 / CA (3F)

www.solvay.com



En cas d'inhalation

- Voies d'exposition négligeables ou improbables
- Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
- Consulter un médecin si nécessaire.

En cas de contact avec la peau

- En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
- Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

En cas d'ingestion

- Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
- Si la victime est consciente :
- Rincer la bouche à l'eau.
- Garder la personne tranquille.
- Ne rien donner à boire.
- Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Le vomissement peut se produire spontanément.
- En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
- Mettre la victime sur le côté.
- Demander conseil à un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**Effets**

- Le contact cutané peut aggraver une maladie cutanée existante.
- L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis**Avis aux médecins**

- Tout traitement doit être basé sur les signes et les symptômes de détresse présentés par le patient. Il faut tenir compte de la possibilité de surexposition à d'autres substances que ce produit.
- Traiter de façon symptomatique.
- Aucun antidote spécifique n'est disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Produit d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

- Moyen d'extinction - pour les petits incendies
- Poudre chimique d'extinction
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyen d'extinction - pour les grands incendies
- Mousse
- Bruine

Moyens d'extinction inadéquats

- Eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers relatifs à la substance ou au mélange**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

- En cas d'incendie :
 - brûle
 - Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie.
- Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
- Dégagement de vapeurs nocives ou toxiques.

Produits de combustion dangereux:

- Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
 - Oxydes de carbone
 - Résidus d'hydrocarbures
 - Formaldéhyde
 - silice

5.3 Précautions à prendre par les pompiers**Équipement de protection spécial pour les pompiers**

- Les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé NIOSH/MSHA et des vêtements de protection complets.
- Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.
- Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes protectrices et vêtements de protection appropriés

Méthodes spécifiques de lutte contre le feu

- Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Autres informations

- Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
- Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Porter un équipement de protection adéquat.
- Attention
 - En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.
 - Balayer pour éviter les risques de chute.
- Pour plus d'informations, se reporter au § 8 : « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.

- Endiguer et contenir l'épandage.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Récupération

- Récupérer le produit au maximum.
- Absorber avec un absorbant inerte.
- Enlever à la pelle ou balayer.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Décontamination/nettoyage

- Laver abondamment avec de l'eau additionnée d'un détergent.
- Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
- Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
- Décontaminer les outils, l'équipement et l'équipement de protection personnel dans une zone réservée.
-

Élimination

- Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Conseils supplémentaires

- Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.4 Référence à d'autres sections

- 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE
- 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

SECTION 7: Manipulation et entreposage

7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire

- A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- La congélation modifiera la condition physique mais n'endommagera pas le produit. Dégeler et mélanger avant l'usage.
- Éviter la surchauffe localisée.
- Éviter les fûts durant le chauffage.
- Homogénéiser avant utilisation.

Mesures d'hygiène

- L'hygiène personnelle est une pratique importante de maîtrise de l'exposition, et les mesures générales suivantes devraient être prises lorsque l'on travaille avec ce produit ou lorsqu'on le manipule :
 - 1) Ne pas stocker, utiliser et / ou consommer d'aliments, de boissons, de tabac ou de produits cosmétiques dans les zones où ce produit est stocké.
 - 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de consommer du tabac, de se maquiller ou d'aller aux toilettes.
 - 3) Laver rapidement la peau exposée en cas de projection accidentelle ou de contact avec le matériau.
- L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et règlements locaux.

7.2 Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité**Mesures techniques/conditions d'entreposage**

- Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
- Stable dans des conditions normales.
- Garder dans un endroit sec, frais et bien aéré.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant.
- Conserver à l'écart de: Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10 : « Stabilité-Réactivité »).

Matériel d'emballage**Matériau adéquat**

- Aciers revêtus.
- Matières plastiques.

Exigences pour les salles et les récipients de stockage

Température d'entreposage recommandée: < 95 °F (< 35 °C)

7.3 Types d'utilisation particuliers

- donnée non disponible

SECTION 8: Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

Remarques préliminaires : Ces recommandations fournissent des consignes générales à suivre lors de la manipulation de ce produit. Étant donné que les environnements de travail et les pratiques de manipulation sont sujets à variations, des procédures doivent être mises en place pour chaque application visée afin d'assurer la sécurité. Les fabricants d'équipements de protection sauront généralement vous aider à choisir, utiliser et entretenir les équipements de protection adéquats.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail**

Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition acceptables.

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
Fillers	TWA	4 mg/m ³	Limite d'exposition acceptable pour Solvay

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique

- Lorsque des mesures techniques sont préconisées dans les conditions d'utilisation ou s'il existe un potentiel d'exposition excessif, les mesures techniques de maîtrise des risques suivantes peuvent être utilisées pour minimiser efficacement l'exposition des employés :
-
- Système d'aspiration efficace
- Aspirer au point d'émission.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

- Lorsque des équipements de protection respiratoire sont nécessaires, sélectionner un équipement certifié NIOSH / MSHA sur la base des concentrations atmosphériques réelles ou potentielles et en conformité avec les normes réglementaires appropriées et / ou avec les recommandations industrielles.

Protection des mains

- Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
- Gants
- Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.

Protection des yeux

- Les exigences en matière de protection des yeux et du visage dépendent des conditions de travail et des pratiques de manipulation du produit. Des équipements adaptés approuvés ANSI Z87 doivent être sélectionnés pour l'usage particulier prévu pour ce produit.
- Le contact avec les yeux doit être évité au moyen de :
- Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

- Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
- Chaussure protégeant contre les produits chimiques
- Vêtements étanches
- Vêtement de protection
- Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène

- L'hygiène personnelle est une pratique importante de maîtrise de l'exposition, et les mesures générales suivantes devraient être prises lorsque l'on travaille avec ce produit ou lorsqu'on le manipule :
- 1) Ne pas stocker, utiliser et / ou consommer d'aliments, de boissons, de tabac ou de produits cosmétiques dans les zones où ce produit est stocké.
- 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de consommer du tabac, de se maquiller ou d'aller aux toilettes.
- 3) Laver rapidement la peau exposée en cas de projection accidentelle ou de contact avec le matériau.
-
- L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et règlements locaux.

Mesures de protection

- S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.
- L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation.
- La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
- L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards locaux en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés physiques et chimiques dans les présentes représentent les propriétés types de ce produit. Contactez l'unité opérationnelle en utilisant le numéro de téléphone pour l'information sur le produit dans la Section 1 afin de connaître ses spécifications exactes.

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

<u>Aspect</u>	Forme: fin État physique: liquide Couleur: ambre
<u>Odeur</u>	très faible
<u>Seuil de l'odeur</u>	Donnée non disponible
<u>pH</u>	8.0 - 9.0 (5 % (m/v)) Solution aqueuse
<u>Point de fusion/congélation</u>	Donnée non disponible
<u>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</u>	Point/intervalle d'ébullition: 199 - 572 °F (93 - 300 °C) (760 mmHg (1,013.25 hPa))
<u>Point d'éclair</u>	> 511 °F (266 °C) Vase clos Pensky-Martens Classe d'inflammabilité : Matériau inflammable
<u>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</u>	< 1
<u>Inflammabilité (solide, gaz)</u>	Donnée non disponible
<u>Inflammabilité (liquides)</u>	Donnée non disponible
<u>Limité d'inflammabilité/d'explosivité</u>	Donnée non disponible
<u>Température d'auto-inflammation</u>	Donnée non disponible
<u>Pression de vapeur</u>	< 0.3 mmHg (0.40 hPa) (68 °F (20 °C))
<u>Densité de vapeur</u>	Donnée non disponible
<u>Masse volumique</u>	0.99 g/cm3 (77 °F (25 °C))

<u>Densité relative</u>	Donnée non disponible
<u>Solubilité</u>	<u>Solubilité dans l'eau:</u> dispersable
	<u>Solubilité dans d'autres solvants:</u> solvants organiques usuels. : soluble
<u>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</u>	Donnée non disponible
<u>Température de décomposition</u>	Donnée non disponible
<u>Viscosité</u>	Donnée non disponible
<u>Propriétés explosives</u>	Donnée non disponible
<u>Propriétés comburantes</u>	N'est pas considéré comme comburant., Relation structure-activité (RSA)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

polymérisation

- Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
- Tenir à l'écart des flammes et des étincelles.

10.5 Produits incompatibles

- Oxydants forts
- Bases fortes
- Réducteurs puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

- Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
- (Oxydes de carbone - CO + CO₂).
- Résidus d'hydrocarbures

Produits de décomposition dangereux

- Par oxydation, libère :
- Formaldéhyde

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Toxicité aiguë par voie orale**

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë selon le SGH.
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Toxicité aiguë par inhalation

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë par inhalation selon le SGH.
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Toxicité cutanée aiguë

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë selon le SGH.
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la peau

Selon les données sur les composants disponibles
Non classé irritant pour la peau
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Lésion/irritation grave des yeux

Irritant pour les yeux.
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Mutagénicité**Génotoxicité in vitro**

Selon les données sur les composants disponibles
Le produit est considéré comme non génotoxique
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Génotoxicité in vivo

Selon les données sur les composants disponibles
Le produit est considéré comme non génotoxique
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Cancérogénicité

Selon les données sur les composants disponibles
Le produit est considéré comme non cancérigène.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Ce produit ne contient aucun ingrédient qui est désigné comme étant un cancérigène humain probable ou soupçonné par :
ACGIH

Toxicité pour la reproduction et le développement**Toxicité pour la reproduction/Fertilité**

Selon les données sur les composants disponibles, Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité., Selon les critères de classification pour les mélanges.

Toxicité pour le développement/Térogénicité

Selon les données sur les composants disponibles, Le produit est considéré comme non toxique pour le développement, Le produit est considéré comme non térogène., Selon les critères de classification pour les mélanges.

STOT**STOT - exposition unique**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.
Selon les données sur les composants disponibles, Selon les critères de classification pour les mélanges.

STOT - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.
Selon les données sur les composants disponibles, Selon les critères de classification pour les mélanges.

Évaluation de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Aucune classification de toxicité par aspiration

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Compartiment aquatique****Toxicité aiguë pour les poissons**

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité envers les plantes aquatiques

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité pour les microorganismes

Le produit lui-même n'a pas été testé.

RHODOLINE® 999

Date de révision 06/21/2019

Toxicité chronique pour les poissons

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Compartiment sédimentaire**toxicité pour les organismes benthiques**

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Compartiment terrestre**Toxicité pour les organismes vivant dans le sol**

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité pour les plantes terrestres

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité pour les organismes vivants à la surface du sol

Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.2 Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique**

Donnée non disponible

Eliminations photochimique et physique

Donnée non disponible

Biodégradation

Donnée non disponible

Évaluation de la dégradabilité

Il est impossible d'établir une conclusion en raison de données incomplètes ou hétérogènes concernant les composants

12.3 Potentiel bioaccumulatif**Coefficient de partage (n-octanol/eau)**

Donnée non disponible

Coefficient de bioconcentration (BCF)

Il est impossible d'établir une conclusion en raison de données incomplètes ou hétérogènes concernant les composants

12.4 Mobilité dans le sol**Potentiel d'adsorption (Koc)**

Il est impossible d'établir une conclusion en raison de données incomplètes ou hétérogènes concernant les composants

Distribution connue en compartiments environnementaux

Produit pouvant se répartir dans les différents compartiments de l'environnement.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Évaluation de l'écotoxicité

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Selon les données sur les composants disponibles
Toxique pour les organismes aquatiques.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Selon les données sur les composants disponibles
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Destruction/Élimination

- Les options de gestion des déchets devraient d'abord envisager les possibilités de réutilisation ou de recyclage. Certaines provinces ont des réseaux actifs "d'échange de déchets" pour réutiliser et recycler les déchets. Contactez votre compagnie locale de gestion des déchets pour explorer les options disponibles. Toutes les activités de gestion des déchets doivent obéir aux réglementations municipales, provinciales et fédérales. Les méthodes possibles de disposition comprennent les options suivantes :
- Incinérer seul ou en présence d'un solvant inflammable.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Rinçage avec un solvant approprié.
- Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

TDG

non réglementé

DOT

non réglementé

NOM

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 État actuel de notification**

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertorié à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertorié à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertorié à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertorié à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Un ou plusieurs composants non répertoriés à l'inventaire
Taiwan Chemical Substance Inventory (TCSI)	- Répertorié à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemical Substances	- Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire NZIOC. Le statut HSNO du produit n'a pas été évalué.
EU. European Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical (REACH)	- En cas d'achat auprès d'une entité juridique européenne Solvay, il est établi que ce produit est conforme aux dispositions d'enregistrement du règlement REACH (CE) n°1907/2006, étant donné que l'ensemble de ses composants sont exclus, exemptés, préenregistrés et/ou enregistrés. En cas d'achat auprès d'une entité juridique non européenne, veuillez contacter votre représentant local pour plus d'informations.

15.2 Réglementations nationales**Canada. LCPE 1999 Liste des avis de nouvelle activité (NAC):**

- Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16: Autres informations**Date de révision:**

06/21/2019

Classification NFPA (National Fire Protection Association)

Santé	2 modéré
Inflammabilité	1 léger
Instabilité ou réactivité	0 minime

Classification HMIS (Hazardous Materials Identification System (Paint & Coating))

Santé	2 modéré
Inflammabilité	1 léger
Réactivité	0 minime
PPE	Déterminé par l'utilisateur ; dépend des conditions locales

Autres informations

- Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par deux barres verticales.

Clé ou légende des abréviations et acronymes

- SAEL	Limite d'exposition acceptable pour Solvay
- TWA	8-hr TWA
- ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- OSHA	Occupational Safety and Health Administration
- NTP	National Toxicology Program
- IARC	International Agency for Research on Cancer
- NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.